

## **Demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant (permis de diviser)**

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-2, L.2211-1, L.2212-1 et L. 2212-2,  
**VU** la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du mars 2014,  
**VU** le décret d'application du 3 octobre 2017,  
**VU** les articles L.111-6-1-1 et L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation,  
**VU** la délibération DELIB\_2022/36\_Urbanisme du 9 juin 2022 relative à l'instauration du permis de louer

### **Récépissé de dépôt**

#### **Cadre réservé à la mairie**

Date de dépôt de la demande

...../...../.....

Numéro d'enregistrement

.....

Identité et adresse du demandeur :

.....  
.....  
.....

Cachet de la mairie, date :

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

La Commune de Brach dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter.

Le défaut de réponse dans le délai de quinze jours vaut autorisation.

Toutefois, dans les 15 jours qui suivent le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque certaines informations ou pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Dans ce cas, le délai de 15 jours dont dispose la Commune pour prendre sa décision ne court qu'à compter de la réception du dossier **complet**.

Les travaux ne peuvent débuter qu'après l'obtention d'une autorisation expresse ou tacite.

*Délais et voies de recours : A défaut de réponse de l'administration dans un délai de 15 jours à compter du dépôt de la demande, la décision est réputée favorable.*

*La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux.*

Le dossier doit être déposé en trois exemplaires (quatre pour un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques).

**Pièces jointes au dossier, à cocher :**

- Formulaire de demande d'autorisation préalable à la division :
  - Identité du demandeur, adresse, n° SIRET (si existant), date de naissance ;
  - Identité du ou des propriétaires
  - Localisation et désignation de l'immeuble ou du logement existant ;
  - Descriptif des travaux et équipements divers ajoutés (surface de plancher des futurs logements, la hauteur sous plafond et le volume habitable, la surface des baies) ;
  - Renseignements relatifs au logement créé ;
  - Engagement et signature.
  
- Un plan côté avant et après travaux
  
- Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) mentionné à l'article R. 1334-12 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1949.
  
- Une copie d'un état mentionnant l'absence ou, le cas échéant, la présence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante (Diagnostic Technique Amiante) mentionné à l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1997.

Votre demande fait également l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire (modification de façades, extension de surfaces, surélévation de la toiture, etc.)

- Oui
- Non

*(Le cas échéant, l'autorisation d'urbanisme tient lieu d'autorisation préalable de division mais ce formulaire doit être rempli cependant)*

## I. Identité du demandeur

➤ **Vous êtes le propriétaire du logement :**

- Oui  
 Non

➤ **Vous êtes un mandataire du logement :**

- Oui  
 Non

➤ **Vous êtes un particulier :**

- Oui  
 Non

**Si oui :**

Madame-Monsieur

Nom : .....

Prénom (s) : .....

Date de naissance : .....

➤ **Vous êtes une personne morale**

- Oui  
 Non

## II. Coordonnées du demandeur

➤ **Si vous êtes un particulier ou une personne morale :**

Numéro de voie : .....

Voie : .....

Lieu-dit : .....

Localité : .....

BP : .....

Code postal : .....

N° de téléphone : .....

Adresse électronique : .....

➤ **Si vous êtes un mandataire :**

Numéro de voie : .....

Voie : .....

Lieu-dit : .....

Localité : .....

BP : .....

Code postal : .....

N° de téléphone : .....

Adresse électronique : .....

### III. Identité du (des) propriétaire(s) (si différent du demandeur)

➤ **Vous êtes un particulier :**

- Oui
- Non

**Si oui :**

Madame-Monsieur

Nom : .....

Prénom (s) : .....

Date de naissance : .....

Si plusieurs propriétaires, préciser :

.....

➤ **Vous êtes une personne morale**

- Oui
- Non

**Si oui :**

Dénomination ou raison sociale.....

N° de SIRET : .....

Forme juridique : .....

Représentant de la personne morale :

Madame – Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Si plusieurs propriétaires, préciser :

.....

#### IV. Renseignements relatifs à l'immeuble

➤ **Localisation :**

Numéro de voie : .....

Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code Postal : .....

Commune : .....

➤ **Type d'habitat :**

Maison individuelle

Immeuble collectif

➤ **Régime juridique de l'immeuble :**

Mono propriété

Copropriété

➤ **Période de construction de l'immeuble :**

Avant 1945

Entre 1945 et 1974

Entre 1975 et 1989

Entre 1989 et 2005

Après 2005

➤ **Référence(s) cadastrale(s) :** Section.....Numéro.....

➤ **Est-ce que votre immeuble est concerné par un arrêté de police ?**

Oui

Non

**Si oui :**

Lequel : .....

➤ **Est-ce que votre immeuble est raccordé aux réseaux d'assainissement ?**

Oui

Non

➤ **Est-ce que votre immeuble présente des éléments architecturaux classés ?**

Oui

Non

➤ **Quel est l'objet de votre demande de division ?**

Mise en location future

Création d'un logement pour un membre de la famille

Autre (préciser).....

## V. Renseignements relatifs au logement existant

- Bâtiment : ..... Porte : ..... Etage du logement : .....
- Surface de plancher..... m<sup>2</sup>
- Usage mixte professionnel et d'habitation :
  - Oui
  - Non
- Nombre de pièces principales : .....
- Ouverture(s) donnant à l'air libre dans chacune des pièces principales :
  - Oui
  - Non

## VI. Renseignements relatifs aux équipements divers ajoutés après division

- Ordures ménagères - Locaux accueillant les ordures ménagères
  - Oui
  - Non
- Parties communes :
  - Oui
  - Non
- Extincteurs dans les parties communes :
  - Oui
  - Non
- Présence de détecteur de fumée :
  - Oui
  - Non
- Ouverture(s) donnant à l'air libre dans chacune des pièces principales :
  - Oui
  - Non

<b>VII. Description des travaux</b>
-------------------------------------

➤ Création de surfaces

- Oui
- Non

➤ Nombre de logements créés à la suite de la division : .....

➤ Surface de plancher des futurs logements en m<sup>2</sup> :

Logement 1.....

Logement 2.....

Logement 3.....

Logement 4.....

Logement 5.....

Logement 6.....

➤ Réfection de toiture :

- Oui
- Non

➤ Rénovation totale du logement :

- Oui
- Non

➤ Autre :

.....  
.....

## Remplir une fiche par logement crée Logement n° ...../.....

### VIII. Renseignements relatifs au logement crée après la division

- Bâtiment : ..... Porte : ..... Etage du logement : .....
  - Surface habitable après la division : .....m<sup>2</sup> Hauteur sous plafond : ..... m
  - Volume habitable : .....m<sup>3</sup>
  - Typologie de logement :
    - Studio
    - T1
    - T2
    - T3
    - T4 et +
  - Usage mixte professionnel et d'habitation :
    - Oui
    - Non
  - Nombre de pièces principales : .....
  - Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales : .....
  - Equipement cuisine :
    - Evier
    - Appareil de cuisson
    - Ventilation
  - Salle de bain :
    - Oui
    - Non
- Si oui :**
- Intérieure
  - Extérieure
  - Individuelle
  - Collective
- Equipements de la salle de bain :
    - Baignoire
    - Douche
    - Lavabo
    - Ventilation

➤ WC :

- Oui
- Non

**Si oui :**

- Dans le logement
- Extérieurs
- Individuels
- Collectifs

➤ Equipements des WC :

- Ventilation

➤ Conduit de ventilation :

- Oui
- Non

➤ Energie – Eau Chaude :

- Oui
- Non
- Individuels
- Collectifs

➤ Energie – Eau Chaude :

- Gaz
- Fioul
- Electricité
- Autre, précisez : .....

➤ Energie – Chauffage :

- Oui
- Non
- Individuels
- Collectifs
- Chauffage d'appoint

➤ Energie – Chauffage :

- Gaz
- Fioul
- Electricité
- Pétrole
- Bois
- Autre, précisez : .....

### IX. Engagement et signature(s)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....  
atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation et atteste sur l'honneur  
l'exactitude des informations mentionnées.

Fait à : .....

Signature :

Le : .....

Demandeur n°2 :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....  
atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation et atteste sur l'honneur  
l'exactitude des informations mentionnées.

Fait à : .....

Signature :

Le : .....

Demandeur n°3 :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....  
atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation et atteste sur l'honneur  
l'exactitude des informations mentionnées.

Fait à : .....

Signature :

Le : .....

*Délai de traitement : La commune de Brach dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de diviser au titre du permis de diviser uniquement.*

*Si vous avez déposé une autorisation d'urbanisme, le permis de construire ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de cette même autorisation préalable de diviser dès lors que la décision a fait l'objet de l'accord de l'autorité compétente pour délivrer cette même autorisation préalable. Dans ce cas, c'est le délai de l'autorisation d'urbanisme qui fait foi (article R.425-15-2 du code de l'urbanisme).*

*Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à la continuité du service Urbanisme de la Mairie – 1 place de l'église 33480 BRACH. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante [rgpd@inforoutes.fr](mailto:rgpd@inforoutes.fr).*